



Ferme pédagogique & activités de pleine nature

Château de Bergues
 515 route de Revel 31450 ODARS
 06 83 48 56 18
 equipe@chateaubergues.com
 www.chateaubergues.com

FICHE D'INSCRIPTION « ANNIVERSAIRE AU CHATEAU »

Chers parents, dès qu'une date a été fixée entre nous par téléphone ou mail, merci de nous envoyer par courrier cette fiche et **le chèque d'acompte de 45 euros à l'ordre de « Château de Bergues »**.
 Cela bloquera votre réservation et nous vous enverrons **par mail les invitations à communiquer aux parents**.

| | |
|--|--|
| Nom et prénom de l'enfant : | Date de l'anniversaire : |
| Age de l'enfant : | Horaire : |
| Nombre d'enfants prévu (à confirmer 48 h avant) | Allergies à signaler impérativement si goûter fourni par nous : |
| N° de mobile : | email : |

Formule choisie :

| | |
|---|---|
| Découverte ludique et active des animaux de la ferme + Chasse au trésor De 4 à 11 ans L'activité est encadrée par nous et adaptée à l'âge et aux conditions météo. Nous disposons de nombreux abris pour les animations et goûters. | |
| OPTION1 : VOUS APPORTEZ LE GOUTER : Bonbons + gâteau + boissons+ assiettes +verres Forfait minimum : 120 € | Tarif 16 € / ENFANT 2H <input type="checkbox"/> |
| OPTION 2 : LA FERME FOURNIT LE GOUTER : Bonbons + gâteau + boissons ... Choix du gâteau : nature <input type="checkbox"/> chocolat <input type="checkbox"/> Forfait minimum : 160 € | Tarif 21 € / ENFANT 2H <input type="checkbox"/> |

Comment nous avez-vous connu ? Grâce à un (e) Ami(e).....

Grâce à internet : mots clés utilisés ?.....

REGLES D'ENCADREMENT : Les enfants sont encadrés par l'animateur pendant la visite et le(s) parent(s) organisateur(s) pendant le goûter.

Important : La famille organisatrice doit avoir en sa possession les coordonnées des parents des enfants invités.
 Pour un bon déroulement de cette journée de fête, merci de rappeler à tous les enfants qu'ils devront respecter les règles de vie du lieu, les adultes et les animaux !

Pour toute annulation (quels que soient les motifs et le délai), l'acompte versé ne sera pas remboursé mais l'anniversaire pourra être reporté.

Date et Signature précédées de la mention
 "Lu et Approuvé" du parent responsable